



Genève, le 8 juillet 2026  
Aux représentantes et représentants  
des médias

## **Communiqué de presse du département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie (DEE)**

### **Les bars, cafés et restaurants genevois pourront rester ouverts toute la nuit pour le quart de finale Suisse – Argentine**

**C'est une première depuis 72 ans. La Suisse s'est qualifiée pour les quarts de finale de la Coupe du monde de football 2026. Afin de permettre aux supporters de l'équipe nationale de continuer à vibrer avec la Nati, le D département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie (DEE) autorise les bars, cafés et restaurants du canton à rester ouverts toute la nuit sans limite d'horaire du 11 au 12 juillet lorsque la Suisse affrontera l'Argentine.**

Après sa qualification historique face à la Colombie le 7 juillet, l'équipe suisse de football affrontera l'Argentine en quart de finale de la Coupe du Monde 2026. Le match aura lieu dans la nuit du samedi 11 au dimanche 12 juillet, à 3 heures du matin.

Face à l'engouement suscité par le parcours de la Nati dans cette compétition, le DEE autorise tous les établissements publics de catégorie cafés-restaurants et bars, titulaires d'une autorisation d'exploiter au sens de la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD), à ouvrir sans limite d'horaire lors de la nuit des 11 et 12 juillet et à diffuser le match.

Il rappelle par ailleurs que les exploitants sont tenus de veiller au maintien de l'ordre dans leurs établissements et de prendre toutes les mesures utiles en ce sens. Ils veillent également à ce que l'exploitation de leur établissement n'engendre pas d'inconvénient pour le voisinage.

Enfin, il convient de noter que les terrasses ne sont pas concernées par cette décision, car relevant du domaine de compétences des communes.

Consulter la décision: [Accueil](#) | [FAO](#) - République et canton de Genève

*Pour toute information complémentaire aux médias: Mme Esther Mamarbachi, porte-parole, DEE, T. 078 628 80 08*